

# MARATHON SEINE-EURE 2024

42€ jusqu'au 31 Mai 2024

52€ du 1er Juin au 30 Août 2024

62€ du 1er Septembre au 20 Octobre 2024

Chèque à l'ordre de l'AMSE - BP518 - 27105 Val de Reuil Cedex

## DIMANCHE 20 OCTOBRE

QUALIFICATIF CHAMPIONNAT DE FRANCE

### MARATHON



Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... (jj/mm/aaaa) (accessible aux personnes nées en 2004 ou avant)

Sexe :  Homme  Femme

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

J'accepte de recevoir la Newsletter du Marathon Seine-Eure par mail :  OUI  NON

Nom du Club / Association / Entreprise : .....

Club affilié FFA :  oui  non N° Club : .....

Licence (uniquement FFA) N° .....

N° PPS (pps.athle.fr) : .....

Marathon : 42€ jusqu'au 31 Mai 2024	
Marathon : 52€ du 1er Juin au 30 Août 2024	
Marathon : 62€ du 1er Septembre au 20 Octobre 2024	
OPTION DOSSARD & MÉDAILLE	
Envoi dossard par courrier : 12€	
Personnalisation de votre médaille : 8€	
DISPOSITIF COVID19 - EN CAS D'ANNULATION (Obligatoire)	
<input type="checkbox"/> A. J'opte pour la garantie annulation (voir règlement) : 10€	
<input type="checkbox"/> B. J'opte pour le report de mon inscription en 2025 (gratuit)	
<input type="checkbox"/> Je ne souscris ni à l'option A, ni à l'option B	
TOTAL :	

Signature du responsable

Données personnelles : En vous inscrivant aux épreuves du Marathon Seine-Eure 2024, vous acceptez la récolte et le traitement d'informations personnelles. Pour toute demande d'anonymisation, rectification ou suppression de données personnelles, merci de nous contacter via [marathon-seine-eure.fr/RGPD](http://marathon-seine-eure.fr/RGPD)

Droit d'image : j'autorise les organisateurs du marathon à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Marathon, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, en France et pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Votre dossier ne sera pris en compte qu'à réception du chèque d'inscription et de la photocopie d'une licence sportive Athlé Compétition délivrée par la FFA. Cette Licence devra être en cours de validité le jour de la course.

Pour les non licenciés, joindre le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an (au jour de la course) ou de sa photocopie. Les mentions «athlétisme» (ou «course à pied») et «compétition» sont toutes deux impératives sinon le certificat médical n'est pas recevable.